Commission européenne

# Le programme **Erasmus+**

## Collaborer avec des établissements d'enseignement supérieur européens

### Venez étudier ou enseigner en Europe

**Opportunités offertes aux établissements, aux étudiants et au personnel de l'enseignement supérieur des Pays Partenaires hors de l'Union européenne**

Edition 2017

*Erasmus+*

**Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.**

**Numéro unique gratuit (*):**

**00 800 67 89 10 11**

(*) Les informations sont fournies à titre gracieux et les appels sont généralement gratuits (sauf auprès de certains opérateurs ou depuis certains hôtels ou certaines cabines téléphoniques).

**D'autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet (http://europa.eu).**

**Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2017**

ISBN: 978-92-9492-597-8
doi:10.2797/60938

© Union européenne, 2017
Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

# Table des matières


**«Pays Programme» et «Pays Partenaires» Erasmus+** 05

**Qu'est-ce qu'Erasmus+?** 07

**Participez en tant qu'établissement d'enseignement supérieur: projets et mobilité financés par l'Union européenne** 09

Mobilité de crédits pour les étudiants et mobilité du personnel de l'enseignement supérieur 10

Masters conjoints Erasmus Mundus 13

Projets de renforcement des capacités dans le domaine de l'enseignement supérieur 17

Activités Jean Monnet 21

Autres opportunités offertes pour l'enseignement supérieur: alliances de la connaissance, alliances sectorielles pour les compétences et partenariats stratégiques 26

Établissements d'enseignement supérieur des Pays Partenaires: qui peut participer au programme Erasmus+ et à quelles actions ? 28

**Participez en tant qu'individu: bourses destinées aux individus de Pays Partenaires** 29

Possibilités de bourse en faveur des individus 30

**Liens utiles pour de plus amples informations** 32

# À propos de cette brochure

**La présente brochure examine les opportunités offertes par le programme Erasmus+ de l'Union européenne aux établissements d'enseignement supérieur et à leur personnel, leurs chercheurs et leurs étudiants établis dans les Pays Partenaires en dehors de l'Union européenne. Elle décrit de quelle manière ils peuvent collaborer avec leurs partenaires de l'Union européenne et d'autres régions du monde.**

**Elle explique également comment les étudiants, les doctorants et le personnel des établissements d'enseignement supérieur du monde entier peuvent demander une subvention ou une bourse pour venir étudier ou enseigner en Europe. Les bourses d'étude peuvent couvrir un diplôme de master complet. Elles peuvent servir à financer des périodes d'études plus courtes en Europe qui seront prises en compte pour l'obtention d'un diplôme dans le pays d'origine.**

**La présente brochure vous donnera des informations générales sur le programme. Elle vous guidera dans vos premiers pas en vous indiquant comment bénéficier de ces opportunités et où obtenir des informations complémentaires.**

# **Erasmus+** «Pays Programme» et «Pays Partenaires»

**Erasmus+ fait référence aux «Pays Programme» et aux «Pays Partenaires». Il est utile que vous sachiez dans quelle catégorie entre votre pays, afin de déterminer si vous pouvez participer, à quoi vous pouvez participer et quel est le cadre ou l'étendue des partenariats susceptibles de porter des projets individuels. Voir le tableau ci-dessous pour plus de détails.**

**Pays Programme:**

**États membres de l'Union européenne**

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède

**Autres Pays Programme**

Islande, Liechtenstein, Norvège, l'ancienne République yougoslave de Macédoine, Turquie

**Pays Partenaires:**

Les Pays Partenaires sont regroupés en différentes régions. Certaines activités ne sont ouvertes qu'à des Pays Partenaires de certaines régions. Les différentes sections de ce guide expliqueront qui est éligible à quoi.

| | |
|---|---|
| **Région 1**<br>**Balkans occidentaux** | Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo[1], Monténégro, Serbie |
| **Région 2**<br>**Pays du partenariat oriental** | Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Moldavie, Territoire de l'Ukraine tel que reconnu par le droit international |
| **Région 3**<br>**Pays du sud de la Méditerranée** | Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Palestine[2], Syrie, Tunisie |
| **Région 4**<br>**Fédération de Russie** | Territoire de la Russie tel que reconnu par le droit international |
| **Région 5** | Andorre, Monaco, Saint-Marin, État de la Cité du Vatican, Suisse |
| **Région 6[3]**<br>**Asie** | Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, République Populaire Démocratique de Corée, Inde, Indonésie, Laos, Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande, Viêt Nam |

| | |
|---|---|
| **Région 7**[4]<br>**Asie centrale** | Kazakhstan, Kirghizstan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan. |
| **Région 8**[5]<br>**Amérique latine** | Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Équateur, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Uruguay, Venezuela |
| **Région 9** | Iran, Iraq, Yémen |
| **Région 10**[6]<br>**Afrique du Sud** | Afrique du Sud |
| **Région 11**[7]<br>**Afrique, Caraïbes, Pacifique** | Angola, Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Dominique, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyane, Haïti, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Jamaïque, Kenya, Kiribati, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Micronésie, Mozambique, Namibie, Nauru, Niger, Nigeria, Niue, Ouganda, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République centrafricaine, République démocratique du Congo (DRC), République dominicaine, Rwanda, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Suriname, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Timor-Oriental, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tuvalu, Vanuatu, Zambie, Zimbabwe. |
| **Région 12**<br>**Pays industrialisés: Pays du Conseil de coopération du Golfe** | Bahreïn, Koweït, Oman, Qatar, Arabie saoudite, Émirats arabes unis |
| **Région 13**[8]<br>**Autres pays industrialisés** | Australie, Brunei, Canada, États-Unis d'Amérique, Hong Kong, Japon, (République de) Corée, Macao, Nouvelle-Zélande, Singapour, Taïwan |

1. Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution du Conseil de sécurité des Nations unies n° 1244 et à l'avis de la Cour internationale de justice (CIJ) sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.
2. Cette dénomination ne saurait être interprétée comme une reconnaissance d'un État de Palestine et est sans préjudice de la position de chaque État membre sur cette question.
3. Classification utilisée dans le cadre de l'instrument de financement de la coopération au développement (ICD).
4. Comme ci-dessus.
5. Comme ci-dessus.
6. Classification utilisée dans le cadre du Fonds européen de développement (FED).
7. Comme ci-dessus.
8. Classification utilisée dans le cadre de l'instrument de partenariat (IP).

# Qu'est-ce qu'**Erasmus+**?

**Erasmus+ est le programme de l'Union européenne (UE) qui soutient des projets, des partenariats, des événements et la mobilité dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport. Le programme, qui couvre la période 2014-2020, offre des opportunités de financement pour la coopération dans l'ensemble de ces domaines, à la fois au sein des pays européens et entre les pays européens et leurs Pays Partenaires dans le monde entier.**

Erasmus+ reconnaît l'importance de la dimension internationale hors de l'UE dans l'ensemble de ces domaines, en particulier dans l'enseignement supérieur. Le programme s'appuie sur l'expérience et le succès d'anciens programmes de l'UE en matière d'enseignement supérieur (ALFA, Edulink, Erasmus Mundus et Tempus) et soutient la mobilité des étudiants et des universitaires, l'échange d'idées et de bonnes pratiques entre établissements.

Ces opportunités relèvent de l'action clé n° 1 («Mobilité des individus à des fins d'éducation et de formation») et de l'action clé n° 2 («Coopération en matière d'innovation et d'échange de bonnes pratiques») du programme Erasmus+ .

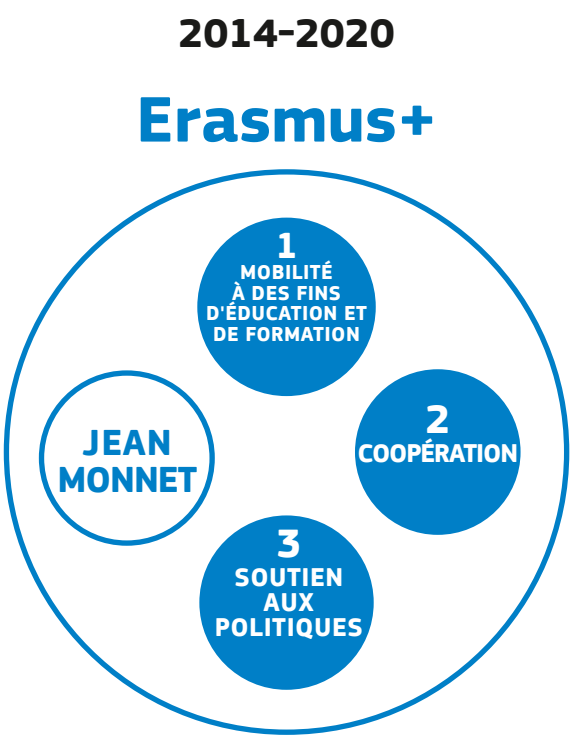

Le programme, élaboré par la Commission européenne à Bruxelles, est mis en œuvre par l'Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA) à Bruxelles et par les agences nationales (AN) situées dans chacun des 33 Pays Programme (voir page 5). Le financement est fondé sur des «appels à propositions» annuels, qui sont des invitations publiées par la Commission européenne ou pour le compte de celle-ci afin de présenter, dans un délai donné, une proposition d'activités correspondant aux objectifs spécifiés et remplissant les conditions requises. Les appels à propositions sont publiés au Journal officiel de l'Union européenne (série C) et/ou sur les sites internet de la Commission européenne, des agences nationales ou de l'agence exécutive.

Près de 16,5 milliards d'EUR financeront le programme dans son ensemble pour la période 2014-2020. Plus de 17 % de ce montant seront affectés aux quatre composantes internationales du programme décrites dans la présente brochure. Ce budget permettra de financer les résultats clés suivants en matière de coopération internationale:

- 300 nouveaux masters conjoints Erasmus Mundus
- 30 000 bourses pour des étudiants de Master conjoint et pour le personnel de l'enseignement supérieur (au moins 75 % pour les individus venant de Pays Partenaires)
- 180 000 bourses de mobilité de crédits pour permettre aux individus de se déplacer entre les établissements d'enseignement supérieur des Pays Partenaires et ceux des Pays Programme
- 1 000 projets de renforcement des capacités pour l'enseignement supérieur
- 2 000 activités Jean Monnet

# Participez en tant qu'établissement d'enseignement supérieur:

## projets et mobilité financés par l'Union européenne

# Mobilité de crédits pour les étudiants et mobilité du personnel de l'enseignement supérieur

## Financée au titre de l'Action Clé n° 1: mobilité des individus à des fins d'éducation et de formation

**Cela fait plus de 30 ans que l'Europe finance le programme Erasmus, qui a permis à plus de 4 millions d'étudiants européens d'effectuer une partie de leurs études dans un autre établissement d'enseignement supérieur situé ailleurs en Europe. Erasmus+ offre désormais cette possibilité à des individus et organisations d'autres régions du monde.**

La mobilité de crédits peut se définir comme une période limitée d'étude ou de stage à l'étranger (dans le cadre d'études en cours dans l'établissement d'origine) pour laquelle des crédits sont obtenus. Après la phase de mobilité, les étudiants rentrent dans leur établissement d'origine pour y achever leurs études.

## Objectifs

Tous les projets de mobilité relevant d'Erasmus+ visent à permettre aux apprenants individuels d'acquérir des compétences, à soutenir leur développement professionnel et à approfondir leur compréhension d'autres cultures. Ils visent également à accroître les capacités, l'attrait et la dimension internationale des organisations participantes.

## Structure

Un établissement d'enseignement supérieur (EES) d'un Pays Partenaire peut envoyer ses étudiants, ses doctorants ou son personnel vers un EES partenaire d'un Pays Programme. Les étudiants et doctorants ont la possibilité d'étudier à l'étranger pour une période allant de trois mois (ou un trimestre universitaire) à 12 mois, et peuvent bénéficier d'une bourse Erasmus+. À partir de 2018, Erasmus+ permettra à des étudiants et doctorants de venir effectuer un stage dans des Pays Programme ou des Pays Partenaires. Le personnel peut passer une période d'enseignement et/ou de formation à l'étranger de deux mois maximum. Il peut également bénéficier d'une bourse.

Pour mettre en œuvre la mobilité, les EES participants doivent signer un accord interinstitutionnel. Dans le cadre de cet accord, les établissements d'origine et d'accueil s'entendent sur l'éventail des cours proposés aux étudiants invités et sur les options offertes pour la mobilité du personnel. Ces accords garantissent que l'établissement d'origine reconnaîtra les crédits obtenus par ses étudiants pour les activités qu'ils auront menées à bien à l'étranger, et qu'il les prendra en compte pour l'obtention de leur diplôme après leur retour.

Dans le cadre du même accord interinstitutionnel, un établissement d'un Pays Partenaire peut accueillir des étudiants, des doctorants ou le personnel d'un établissement d'un Pays Programme pour des activités similaires

**Exemple:** La Freie Universität Berlin, en Allemagne, gère un projet de mobilité internationale avec des pays d'Amérique latine. Dans le cadre de ce projet, elle a un conclu un accord avec l'Universidad Nacional de Colombia. L'accord prévoit que trois étudiants et quatre membres du personnel se rendront en Allemagne aux fins d'étudier, d'enseigner ou de se former. Par ailleurs, un chercheur et trois membres du personnel d'Allemagne se sont rendus en Colombie. L'accord en question est axé sur la mobilité dans le domaine des sciences politiques. Plusieurs projets tels que «Estudios en Inclusión, Interseccionalidad y Equidad» sont soutenus et renforcés dans le cadre de cette coopération.

## Financement

Les agences nationales Erasmus+ établies dans les Pays Programme disposent chacune d'un budget pour financer un certain nombre de projets entre des EES des Pays Programme et des Pays Partenaires. Les établissements des Pays Programme peuvent candidater auprès de leur agence nationale pour organiser des projets avec des EES d'un ou de plusieurs Pays Partenaires. L'agence nationale accordera aux EES retenus une subvention qui couvrira la mobilité d'un certain nombre d'étudiants ou de membres du personnel. Cette subvention couvrira le coût des bourses individuelles et comprendra également une part dédiée au soutien organisationnel.

### Pour les individus

Les étudiants et doctorants des Pays Partenaires peuvent percevoir une contribution mensuelle à leurs dépenses à l'étranger dans une fourchette de 800 à 900 EUR, en fonction du coût de la vie dans le Pays Programme. Pour les étudiants et doctorants de Pays Programme à destination de Pays Partenaires, le montant est de 700 EUR par mois pour tous les Pays Partenaires.

Le personnel de l'enseignement supérieur en provenance des Pays Partenaires peut obtenir une contribution journalière à ses dépenses dans une fourchette de 140 et 180 EUR (en fonction du coût de la vie dans le Pays Programme). Le personnel des Pays Programme se rendant dans les Pays Partenaires recevra 180 EUR par jour.

Chaque participant individuel peut obtenir une contribution aux frais de voyage basée sur la distance séparant l'établissement d'origine de l'établissement d'accueil.

**Exemple:** L'université de l'Égée, en Grèce, gère un programme de mobilité internationale avec des pays d'Asie. Dans le cadre de ce projet, elle a un conclu un accord avec l'université maritime de Shanghai en Chine. L'accord prévoit qu'un doctorant et quatre membres du personnel se rendront à l'université de l'Égée aux fins d'étudier, d'enseigner ou de se former. Un doctorant et trois membres du personnel de l'université de l'Égée se rendront en Chine, respectivement pour étudier et enseigner. L'accord en question est axé sur la mobilité dans le domaine du transport et du trafic maritimes. La mobilité au titre de cet accord contribue à renforcer les projets de recherche conjoints et la rédaction d'articles communs par des universitaires des deux pays.

| Distance | Contribution aux frais de voyage |
|---|---|
| Moins de 100 km | 20 EUR |
| Entre 100 et 499 km | 180 EUR |
| Entre 500 et 1 999 km | 275 EUR |
| Entre 2 000 et 2 999 km | 360 EUR |
| Entre 3 000 et 3 999 km | 530 EUR |
| Entre 4 000 et 7 999 km | 820 EUR |
| 8 000 km ou plus | 1500 EUR |

**Pour les établissements**

Les deux établissements prenant part à un échange partagent une contribution de 350 EUR par participant aux activités de mobilité afin de compenser les coûts engagés par l'établissement qui organise le projet de mobilité.

## Comment introduire une candidature (établissements d'enseignement supérieur)

En tant qu'établissement d'enseignement supérieur d'un Pays Partenaire, vous ne pourrez pas demander directement une aide financière pour la mobilité de crédits pour les étudiants ni pour la mobilité du personnel de l'enseignement supérieur.

Il vous faudra donc créer et renforcer les liens avec des EES des Pays Programme, en vue de conclure un accord interinstitutionnel entre votre propre établissement et un ou plusieurs établissements des Pays Programme.

Les établissements des Pays Programme peuvent introduire une candidature afin de gérer un projet de mobilité pour des étudiants, des doctorants et des membres du personnel de l'enseignement supérieur. L'établissement du Pays Programme soumettra cette candidature à son agence nationale, suite à la publication d'un appel à propositions.

## Comment introduire une candidature (individus)

Voir la section «Participez en tant qu'individus», page 29.

# Masters conjoints Erasmus Mundus

## Financée au titre de l'Action Clé n° 1: mobilité des individus à des fins d'éducation et de formation

**Un master conjoint Erasmus Mundus (MCEM) est un programme d'étude international intégré et prestigieux, d'une durée d'un à deux ans, dispensé par un consortium international d'établissements d'enseignement supérieur (EES). Le consortium peut également inclure, le cas échéant, d'autres partenaires, du domaine de l'éducation ou non, dotés d'une expertise et d'un intérêt spécifiques dans les domaines d'étude concernés.**

Les masters conjoints Erasmus Mundus proposent des bourses financées par l'Union européenne aux meilleurs étudiants présentant leur candidature dans le cadre de sélections annuelles. Les candidats doivent étudier au sein d'EES partenaires dans au moins deux Pays Programme. Des bourses sont également mises à la disposition d'universitaires ou de professeurs invités, qui peuvent apporter une valeur ajoutée au cursus.

## Objectifs

Les masters conjoints Erasmus Mundus s'inscrivent dans le prolongement de l'expérience réussie des masters Erasmus Mundus (2004-2013) et visent à:

- améliorer la qualité et l'internationalisation des EES;
- faire de l'Espace européen de l'enseignement supérieur (EHEA) une destination d'étude plus attrayante et soutenir les initiatives internationales de l'UE en faveur de l'enseignement supérieur, en offrant des bourses d'études complètes aux meilleurs étudiants de master dans le monde entier;
- améliorer le niveau des compétences et des aptitudes de titulaires d'un master, ainsi que leur employabilité.

**Exemple :** ERASMUS MUNDUS (2010 - 2019)

EMM-NANO (Erasmus Mundus Master in Nanoscience and Nanotechnology) est un programme de master de deux ans qui prépare les étudiants à des carrières de haut niveau en matière de recherche et d'industrie dans le domaine des nanosciences et des nanotechnologies. Il est dispensé conjointement par l'université catholique de Louvain (Belgique), l'université Chalmers de technologie, à Göteborg (Suède), l'université Joseph Fourier à Grenoble (France) et l'université technique de Dresde (Allemagne). Le cursus est organisé avec l'aide de partenaires associés de renom dans le domaine de la recherche, offrant l'accès à une infrastructure de niveau mondial pour la recherche et le développement en nanotechnologie, ainsi qu'à d'autres opportunités de doctorat et de travail pour les étudiants. Les étudiants passent leur première année tous ensemble à l'université chef de file, avant d'aller dans les différents établissements partenaires en fonction de leur domaine de spécialisation respectif.

## Structure

Le consortium proposant un MCEM doit comprendre des EES d'au moins trois Pays Programme et peut inclure des EES supplémentaires de Pays Programme et de Pays Partenaires. D'autres organisations telles que des entreprises, des organismes publics, des ONG et des instituts de recherche peuvent également être des partenaires à part entière.

Seul un EES établi dans l'un des Pays Programme peut introduire une demande pour le compte du consortium qui dispense le programme.

## Gestion

La sélection et le suivi des MCEM sont assurés par l'Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA) à Bruxelles.

## Procédure de sélection

Les MCEM sont sélectionnés chaque année à la suite d'un appel à propositions ouvert. La sélection repose sur un système d'évaluation par les pairs: des experts universitaires indépendants évaluent la qualité de chaque demande, à la lumière des critères d'attribution publiés.

Après la sélection, l'EACEA signe une convention de subvention avec le bénéficiaire (le candidat retenu). Le bénéficiaire de la subvention est le partenaire principal et il conduit le consortium.

La convention de subvention permet de financer une année préparatoire facultative et quatre promotions d'étudiants. Le consortium procède à quatre sélections annuelles d'étudiants et accorde des bourses aux étudiants les mieux classés.

**Étapes clés du cycle de vie d'un MCEM sélectionné en 2018 (exemple d'un master de deux ans).**

| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **AVRIL** | | Première sélection d'étudiants terminée | Deuxième sélection d'étudiants terminée | Troisième sélection d'étudiants terminée | Quatrième sélection d'étudiants terminée | | |
| **JUIL.** | **Sélection du MCEM** | | | Première promotion d'étudiants diplômés | Deuxième promotion d'étudiants diplômés | Troisième promotion d'étudiants diplômés | Quatrième promotion d'étudiants diplômés |
| **SEPT. OCT.** | Le MCEM lance la préparation et la promotion | Début de la première promotion | Début de la deuxième promotion | Début de la troisième promotion | Début de la quatrième promotion | | |

## Financement

Une convention de subvention signée entre l'EACEA et le coordinateur du consortium (pour le compte de tous les partenaires) permet de financer le MCEM en couvrant:

- **les frais de gestion**
  Le consortium reçoit 20 000 EUR pour l'année préparatoire et 50 000 EUR pour chacune des quatre années de sélection pour couvrir les coûts de gestion du consortium et pour financer au moins quatre universitaires par an (professeurs invités).

- **les bourses d'études pour étudiants**
  L'Union européenne financera jusqu'à 15 bourses d'étudiants dans le cadre de chaque promotion annuelle. Le montant total d'un MCEM sélectionné dans le cadre d'un appel à propositions avoisinera les 3 millions d'EUR. Lorsqu'il postule pour obtenir le statut Erasmus Mundus, un consortium peut également solliciter des bourses supplémentaires pour certaines régions du monde, qui seront financées par les programmes européens de coopération avec ces régions.

Une bourse de MCEM est destinée à couvrir tous les coûts associés à la période d'étude, permettant ainsi aux étudiants de se concentrer pleinement sur leurs études. Elle comporte trois éléments. Certains de ces éléments sont variables et dépendent du pays d'origine.

**Exemple:** ERASMUS MUNDUS (2010 - 2019)

EMTM (Erasmus Mundus European Master in Tourism Management) est un programme de master proposé par un consortium de trois universités: l'université du Danemark du sud, l'université de Ljubljana (Slovénie) et l'université de Gérone (Espagne). Le master fournit aux futurs professionnels des connaissances intégrées sur la dynamique du développement touristique, la gestion durable, le rôle de la diversité culturelle, l'innovation et la gouvernance dans le tourisme contemporain. Il offre une expérience multiculturelle unique. Le premier semestre, prévu au Danemark, est suivi d'un deuxième semestre en Slovénie et d'un troisième en Espagne. Le quatrième et dernier semestre est consacré à la rédaction du mémoire de master. En outre, des excursions sont organisées chaque semestre pour faire découvrir aux étudiants le tourisme local dans chacun des trois pays.

| | |
|---|---|
| Contribution aux frais de participation (par ex. bibliothèque, laboratoire, droits d'inscription, sécurité sociale et frais d'assurances, etc.) | Jusqu'à 9 000 EUR par an pour les boursiers d'un Pays Partenaire.<br>Jusqu'à 4 500 EUR par an pour les boursiers d'un Pays Programme. |
| Contribution aux frais de voyage et d'installation | 1 000 EUR par an pour les frais de voyage des boursiers résidant dans un Pays Programme.<br><br>2 000 EUR par an pour les frais de voyage et 1 000 EUR pour les frais d'installation des boursiers résidant dans un Pays Partenaire situé à moins de 4 000 km de l'établissement coordonnant le MCEM.<br><br>3 000 EUR par an pour les frais de voyage et 1 000 EUR pour les frais d'installation des boursiers résidant dans un Pays Partenaire situé à plus de 4 000 km de l'établissement coordonnant le MCEM. |
| Contribution aux frais de séjour | 1 000 EUR par mois pour la durée entière du programme d'étude du MCEM à l'étranger (max. 24 mois). Aucune indemnité de séjour n'est disponible pour les périodes d'étude/de stage/de préparation d'un mémoire passées dans le pays de résidence. |

## Comment soumettre une candidature (établissements d'enseignement supérieur)

Chaque année, des MCEM sont sélectionnés via un appel à propositions ouvert. Un établissement d'enseignement supérieur (EES) établi dans l'un des Pays Programme peut introduire une candidature pour le compte du consortium qui dispense le programme d'étude. Des établissements des Pays Partenaires peuvent se joindre au consortium. Les candidats doivent soumettre leur demande de subvention à l'Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA), située à Bruxelles, avant la date limite publiée dans l'appel.

Les projets sélectionnés débutent entre le 1er août et le 31 octobre (de l'année qui suit la publication de l'appel à propositions).

Pour plus de détails et d'informations concernant les échéances, veuillez consulter l'appel à propositions:
http://eacea.ec.europa.eu/erasmus-plus/funding_en

et le guide du programme:
http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/index_fr.htm

## Comment soumettre une candidature (individus)

Voir la section «Participez en tant qu'individus», page 29.

# Projets de renforcement des capacités dans le domaine de l'enseignement supérieur

## Financés au titre de l'Action Clé n° 2: la coopération pour l'innovation et l'échange de bonnes pratiques

**Ciblant les Pays Partenaires, les projets de renforcement des capacités dans le domaine de l'enseignement supérieur sont des projets de coopération transnationale basés sur des partenariats multilatéraux entre des établissements d'enseignement supérieur tant des Pays Programme que des Pays Partenaires éligibles. Des partenaires non universitaires peuvent également y participer, dans la mesure où leur participation contribue à la réalisation des objectifs du projet.**

**Exemple:**
Renforcement des capacités dans l'enseignement supérieur (2015)

Le projet TORUS (Toward Open Resources Upon Service: Cloud Computing of Environmental Data) contribue à rendre opérationnels l'informatique en nuage et le big data dans le domaine des sciences de l'environnement à travers des ateliers thématiques et pratiques en Thaïlande et au Viêt Nam. Cette approche réduit les coûts de traitement et d'archivage de l'information en fournissant un environnement simplifié accessible par tous.

## Objectifs

Les projets de renforcement des capacités dans l'enseignement supérieur dans les Pays Partenaires éligibles visent à:

- soutenir la modernisation, l'innovation et l'accessibilité de l'enseignement supérieur;
- relever des défis tels que l'amélioration de la qualité, la pertinence par rapport au marché du travail et à la société, l'égalité d'accès, la planification, la mise en œuvre, la gestion, la gouvernance et l'internationalisation des établissements;
- promouvoir la coopération entre l'UE et les Pays Partenaires éligibles, la convergence volontaire avec les évolutions de l'enseignement supérieur dans l'UE, les contacts interpersonnels, la sensibilisation et la compréhension interculturelles;
- améliorer les niveaux de compétences et d'aptitudes en élaborant de nouveaux programmes d'enseignement innovants;

**Exemple:** Renforcement des capacités dans l'enseignement supérieur (2015)

Le projet HERITAG en Arménie et en Géorgie aide à réformer les programmes de master et la formation continue et à développer l'interdisciplinarité en appliquant les technologies d'information géographique à la documentation du patrimoine culturel et aux études de gestion touristique. L'un des principaux objectifs du programme HERITAG est d'encourager l'entrepreneuriat, notamment en milieu rural. Des journées d'information sur les carrières pour les étudiants et les entreprises seront organisées dans toutes les universités partenaires, lors de la dernière année, afin de promouvoir l'entrepreneuriat.

- renforcer les capacités des autorités nationales pour leur permettre de moderniser leurs systèmes d'enseignement supérieur en soutenant l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques de réforme;
- favoriser l'intégration et la coopération régionales dans et entre différentes régions du monde au moyen d'initiatives communes et de l'échange de bonnes pratiques.

## Structure

Il existe deux catégories de projets de renforcement des capacités dans l'enseignement supérieur: les projets conjoints et les projets structurels.

**Les projets conjoints** visent à produire des résultats bénéficiant principalement et directement aux organisations des Pays Partenaires éligibles participant au projet. Ces projets sont généralement axés sur:

- l'élaboration de programmes d'études;
- la modernisation de la gouvernance, de la gestion et du fonctionnement des EES;
- le renforcement des relations entre les EES et leur environnement économique et social au sens large.

**Les projets structurels** ciblent les systèmes d'enseignement supérieur et visent à promouvoir des réformes à l'échelon national et/ou régional dans les Pays Partenaires éligibles. Ces projets sont généralement axés sur:

- la modernisation des politiques, de la gouvernance et de la gestion des systèmes d'enseignement supérieur;
- le renforcement des relations entre les systèmes d'enseignement supérieur et l'environnement économique et social au sens large.

En règle générale, un consortium doit comprendre deux Pays Programme, avec au moins un établissement d'enseignement supérieur de chaque Pays Programme et au moins deux établissements d'enseignement supérieur de chaque Pays Partenaire impliqué dans le projet. Les consortiums doivent avoir au moins autant d'établissements de l'enseignement supérieur des Pays Partenaires que des Pays Programme. Les Pays Partenaires peuvent appartenir à différentes régions du monde. Pour de plus amples informations, consultez l'appel à propositions.

**Exemple:** Renforcement des capacités dans l'enseignement supérieur (2015)

Le projet «Enhancing and Implementing the Regional Quality Framework» (renforcement et mise en œuvre d'un cadre de qualité régional) vise à harmoniser les systèmes d'enseignement supérieur d'Amérique centrale à travers le développement et la mise en œuvre d'un cadre régional des certifications et la définition des acquis d'apprentissage pour les programmes avant la licence, ainsi que des crédits exigés pour les différents cycles de l'enseignement supérieur. Une vaste promotion des résultats du projet pilote et du cadre des certifications sera assurée auprès des autorités régionales et nationales, des employeurs et des agences d'accréditation. Le projet apporte également une contribution significative aux réformes nationales en cours dans les pays partenaires impliqués.

## Gestion

La sélection et le suivi des projets de renforcement des capacités sont assurés par l'Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA) à Bruxelles.

## Procédure de sélection

Les projets de renforcement des capacités sont sélectionnés chaque année à la suite d'un appel à propositions ouvert s'appuyant sur des priorités nationales et régionales fixées par les services de la Commission européenne en étroite concertation avec les acteurs locaux des Pays Partenaires concernés. La sélection est basée sur un système d'examen par les pairs: des experts extérieurs effectuent une évaluation de la qualité de chaque candidature au regard des critères d'attribution publiés dans l'appel à propositions. Les délégations de l'UE sont consultées sur la pertinence et la faisabilité du projet dans le contexte local.

Après la sélection, l'EACEA signe une convention de subvention avec le titulaire de la subvention (le partenaire principal responsable du consortium pour le compte de tous les partenaires)

**Exemple:** : Renforcement des capacités dans l'enseignement supérieur (2015)

Le projet «Enhancing Competencies of Central Asian Universities in Agricultural Policy» (amélioration des compétences en matière de politique agricole des universités d'Asie centrale) vise à rehausser le niveau de compétences des universités ouzbeks et kazakhs à travers des programmes innovants dans le domaine de la protection de l'environnement et de la gestion de l'espace. Un manuel sur l'élaboration des programmes a été conçu, mettant l'accent sur la façon de créer des cours innovants avec une approche méthodologique adaptée, inspirée des principes du processus de Bologne. Le projet permettra aussi de sensibiliser les étudiants d'Asie centrale aux outils juridiques qui soutiennent des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

## Financement

La taille de chaque projet variera entre 500 000 EUR et 1 million d'EUR. Cette subvention peut être utilisée pour couvrir les coûts de personnel, les frais de voyage et de séjour, les frais d'équipement et de sous-traitance. Les autres dépenses nécessaires au projet doivent être couvertes par un cofinancement de la part des partenaires eux-mêmes.

### Comment soumettre une candidature

Un EES ou une association ou organisation d'établissements d'enseignement supérieur situés dans l'un des Pays Programme ou l'un des Pays Partenaires éligibles peut introduire une candidature pour le compte du consortium. (Veuillez consulter le tableau à la page 28 pour savoir quels pays peuvent introduire une candidature et s'ils peuvent le faire en tant que candidats ou partenaires).

Les candidats doivent soumettre leur demande de subvention à l'Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA), située à Bruxelles, avant la date limite publiée dans l'appel à propositions.

Pour plus de détails et d'informations concernant les échéances, veuillez consulter l'appel à propositions:
http://eacea.ec.europa.eu/erasmus-plus/funding_en
et le guide du programme:
http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/index_fr.htm.

# Activités Jean Monnet

**Les activités Jean Monnet visent à développer et soutenir les études sur l'Union européenne[9] dans le monde. Elles favorisent l'excellence dans l'enseignement et la recherche sur le processus d'intégration européenne au niveau de l'enseignement supérieur, dans diverses disciplines et pour un large éventail de groupes cibles (y compris ceux qui ne sont pas familiers avec ce sujet).**

Les activités Jean Monnet visent également à favoriser le dialogue entre le monde universitaire et les décideurs politiques, dans le but d'améliorer la gouvernance des politiques de l'UE.

Ces activités soutiennent les projets et les professeurs de différentes manières: image de marque, assistance financière et intégration dans un réseau mondial. Ce réseau constitue un pool de ressources pour une analyse indépendante et critique des questions relatives à l'Union européenne.

9. Les études sur l'Union européenne comprennent l'étude de l'Europe dans son intégralité, avec un accent particulier sur la dimension intérieure et extérieure de l'intégration européenne. Elles abordent également le rôle de l'UE à l'heure de la mondialisation et son rôle dans la promotion d'une citoyenneté européenne active et du dialogue entre les peuples et les cultures.

## Objectifs

**Le programme vise à:**

- promouvoir l'enseignement et la recherche sur l'intégration européenne parmi les universitaires spécialisés, les apprenants et les citoyens dans le monde;
- soutenir les activités des associations actives dans le domaine des études sur l'intégration européenne;
- promouvoir le débat politique et les échanges entre le monde universitaire et les décideurs politiques sur les priorités politiques de l'UE;
- doter les étudiants et les jeunes professionnels d'une connaissance des matières concernant l'Union européenne qui présentent un intérêt pour leur vie universitaire et leur vie professionnelle, et renforcer leurs compétences civiques;
- promouvoir l'innovation dans l'enseignement et la recherche (par exemple, études transsectorielles et/ou pluridisciplinaires, enseignement ouvert, travail en réseau avec d'autres établissements, etc.).

**Dans le cadre d'Erasmus+, l'accent est mis en particulier sur:**

- la diversification et l'intégration des thèmes liés à l'UE dans tous les programmes, y compris les disciplines ne comportant pas habituellement de dimension européenne;
- la promotion de la participation d'une nouvelle génération de jeunes universitaires.

**Exemple:** JEAN MONNET

BEYOND EUCLASS était un projet Jean Monnet d'une durée de douze mois, coordonné par l'ENAC (Ente Nazionale Canossiano), organisation à but non lucratif. Basé à Vérone (Italie), ce projet visait à aider les étudiants et instructeurs italiens à mieux comprendre les institutions et compétences de l'Union européenne, à montrer l'impact de l'intégration européenne sur leur vie quotidienne, et à améliorer la perception globale des institutions européennes en Italie. Dans le cadre de ce projet, un séminaire à l'intention des enseignants italiens s'est déroulé avec succès, proposant aux participants des méthodes pour améliorer l'enseignement des études européennes, la création d'une vidéo d'information ainsi que du matériel pédagogique.

## Structure

Les activités Jean Monnet reposent sur trois piliers:

### 1. Enseignement et recherche

- **Modules Jean Monnet:** programmes courts d'enseignement dans le domaine des études sur l'UE, d'une durée minimale de 40 heures d'enseignement par année académique. Les modules peuvent être axés sur une discipline particulière des études européennes ou présenter une approche multidisciplinaire. La subvention disponible est plafonnée à 30 000 EUR sur trois ans.
- **Chaires Jean Monnet:** Programmes d'enseignement d'une durée minimale de 90 heures par année universitaire, dispensés par un professeur d'université. La subvention disponible est plafonnée à 50 000 EUR sur trois ans.
- **Centres d'excellence Jean Monnet:** une action permettant à un ou plusieurs professeurs d'établir un point focal de compétences, de connaissances et de ressources sur les sujets relatifs à l'UE, le plus souvent à travers une structure multidisciplinaire dans un ou plusieurs établissements, sous la direction d'une chaire Jean Monnet existante. La subvention disponible est plafonnée à 100 000 EUR sur trois ans.

### 2. Débat politique et échanges

- **Réseaux Jean Monnet:** actions visant à renforcer la coopération, collecter des informations, échanger des pratiques, améliorer les connaissances et promouvoir les résultats de la recherche de haut niveau, par le biais d'un réseau mis en place par l'établissement demandeur avec d'autres établissements et parties prenantes dans le monde, avec au moins trois partenaires venant de trois pays différents. La subvention disponible est plafonnée à 300 000 EUR sur trois ans.
- **Projets Jean Monnet:** activités visant à explorer différentes perspectives et méthodes de transfert des connaissances et de promotion du débat entre divers groupes cibles, y compris les écoles primaires et secondaires. Ces activités peuvent inclure des conférences, des cours de formation, l'élaboration de programmes, l'apprentissage à distance, etc. La subvention disponible est plafonnée à 60 000 EUR sur une période allant de 12 à 24 mois.

**Exemple :** JEAN MONNET

«Fostering deeper Europeanization of Moldova» (intensifier l'européanisation de la Moldavie) était un projet Jean Monnet d'une durée de 18 mois, coordonné par l'Association for Ethnic and Regional Studies, à Chisinau, en Moldavie. Ce projet visait à renforcer la connaissance de la politique commerciale de l'Union européenne en Moldavie, à améliorer la participation de la jeunesse moldave aux initiatives de l'UE et, dans l'ensemble, à inciter les citoyens moldaves à s'intéresser aux politiques européennes qui les concernent. À cet effet, plusieurs évènements réunissant de multiples parties prenantes ont été organisés en vue d'améliorer la communication et les connaissances sur ces sujets, offrant ainsi un espace de dialogue entre les jeunes des zones rurales, les enseignants, les universitaires et les responsables politiques.

### 3. Soutien aux associations

- **Soutien à des associations** de professeurs et de chercheurs spécialisés dans les études sur l'UE, dont l'objectif explicite est de contribuer à l'étude du processus d'intégration européenne et d'améliorer la visibilité des ressources scientifiques et physiques régionales ou nationales dans ce domaine. Les activités peuvent inclure des réunions annuelles, des lettres d'information, des évènements, des contacts avec les médias, etc. La subvention disponible est plafonnée à 50 000 EUR sur trois ans.

## Gestion

Toutes les actions Jean Monnet sont directement gérées par l'Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA) à Bruxelles.

## Procédure de sélection

Les projets Jean Monnet sont sélectionnés chaque année à la suite d'un appel à propositions ouvert. L'Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA), située à Bruxelles, est chargée de la procédure de sélection. Elle signe ensuite une convention de subvention avec le candidat retenu (titulaire de la bourse). L'évaluation des candidatures est basée sur un système d'évaluation par les pairs: des experts universitaires indépendants évaluent la qualité de chaque candidature à la lumière des critères d'attribution publiés.

## Financement

Les règles de financement et les montants diffèrent en fonction des différents types d'action du programme. Pour plus de précisions, veuillez consulter les pages internet suivantes:
http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/index_fr.htm
http://eacea.ec.europa.eu/erasmus-plus/actions/jean-monnet_fr

### Comment soumettre une candidature

Les candidats du monde entier doivent soumettre leur demande de subvention à l'Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA), située à Bruxelles, avant la date limite publiée dans l'appel à propositions.

Les établissements d'enseignement supérieur du monde entier peuvent se porter candidats à des activités Jean Monnet. Pour les associations, réseaux et projets Jean Monnet, les organisations actives dans le domaine de l'intégration européenne peuvent introduire une demande.

Pour plus de détails et d'informations concernant les dates limites, veuillez consulter l'appel à propositions:
**https://eacea.ec.europa.eu/erasmus-plus/funding_en**

et le guide du programme:
**http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/ index_fr.htm/**

# Autres opportunités pour l'enseignement supérieur: alliances de la connaissance, alliances sectorielles pour les compétences et partenariats stratégiques

**Trois autres composantes d'Erasmus+ sont ouvertes à la participation d'EES de Pays Partenaires. Dans le cadre de ces trois composantes, l'EES du Pays Partenaire doit apporter une dimension supplémentaire évidente au projet pour qu'un financement soit octroyé.**

## Objectifs

Les alliances de la connaissance, alliances sectorielles pour les compétences et partenariats stratégiques sont des projets de collaboration transnationales entre des organisations qui conçoivent et mettent en œuvre des activités conjointes et promeuvent des échanges d'expérience et de savoir-faire entre les partenaires. Alors que les alliances de la connaissance mettent l'accent sur la coopération entre les universités et les entreprises, les alliances sectorielles pour les compétences se concentrent sur l'enseignement et la formation professionnels et les besoins en matière de compétences dans des secteurs économiques spécifiques. Les partenariats stratégiques peuvent couvrir tous les domaines de l'éducation dans une perspective

d'apprentissage tout au long de la vie, y compris l'enseignement scolaire, la formation professionnelle, l'enseignement supérieur et la formation des adultes

Ces actions couvrent une vaste gamme d'activités telles que la création de dispositifs d'acquisition de compétences transversales en coopération avec les entreprises, la formation à l'esprit d'entreprise quelle que soit la discipline et les activités pratiques intégrées aux programmes. Elles comprennent également des activités qui visent à intègrer les compétences ou profils professionnels dans la conception de programmes, des activités qui facilitent la reconnaissance et la validation des connaissances, qualifications et compétences acquises, des initiatives transnationales favorisant l'esprit d'entreprise et les compétences entrepreneuriales, afin d'encourager la citoyenneté active et l'entrepreneuriat

## Structure

Selon l'action visée parmi ces trois composantes, le consortium doit comprendre un certain type et un certain nombre d'organisations, telles que des établissements d'enseignement supérieur, des instituts/écoles d'enseignement professionnel, des centres d'enseignement et formation professionnels (EFP), des organismes publics/privés, des petites, moyennes ou grandes entreprises (y compris des entreprises sociales), des instituts de recherche, des centres de formation, etc. Toute information supplémentaire sur les exigences spécifiques à chaque action figure dans le guide du programme Erasmus+.

## Financement

Le soutien financier des alliances de la connaissance, alliances sectorielles pour les compétences et partenariats stratégiques Erasmus+ est basé sur une estimation budgétaire utilisant essentiellement des coûts unitaires.

### Comment soumettre une candidature

**En ce qui concerne les alliances de la connaissance et les alliances sectorielles pour les compétences, les candidatures doivent être soumises par des organisations des Pays Programme à l'Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA) située à Bruxelles. En ce qui concerne les partenariats stratégiques, les candidatures doivent être transmises aux agences nationales concernées. Les dates limites correspondantes sont publiées dans l'appel à propositions. En tant qu'organisation d'un Pays Partenaire, vous ne pouvez pas présenter directement une candidature. Vous ne pourrez participer qu'en tant que partenaire d'un projet. Vous devez donc établir des liens et les renforcer avec des organisations européennes dans votre domaine d'expertise, qu'il s'agisse d'établissements d'enseignement supérieur, de petites, moyennes ou grandes entreprises, de centres de formation professionnelle, d'instituts de recherche ou d'organisations actives dans le domaine de l'éducation, de la formation et de la jeunesse.**

**Pour plus de détails et d'informations concernant les dates limites, veuillez consulter l'appel à propositions:**
**https://eacea.ec.europa.eu/erasmus-plus/funding_en**
**et le guide du programme:**
**http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/ index_fr.htm**

# Établissements d'enseignement supérieur des Pays Partenaires : qui peut participer au programme Erasmus+ et à quelles actions?

| | Pays voisins (Régions 1, 2, 3) | Fédération de Russie (Région 4) | Asie et Asie centrale, Amérique latine, Afrique du Sud (Régions 6, 7, 8, 9, 10) | États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) (Région 11) | Pays industrialisés: États-Unis, Canada, Asie-Pacifique (Région 13) | Pays industrialisés: Golfe (Région 12) | Andorre, Monaco, Saint-Marin, État de la Cité du Vatican, Suisse (Région 5) |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Masters conjoints Erasmus Mundus (comme partenaire uniquement) | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI |
| Mobilité de crédits pour les étudiants et mobilité du personnel de l'enseignement supérieur (comme partenaire uniquement) | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI | NON | NON |
| Renforcement des capacités dans l'enseignement supérieur (comme partenaire ou candidat) | OUI | OUI* | OUI• | OUI | NON | NON | NON |
| Jean Monnet (comme partenaire ou candidat) | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI |
| Alliances de la connaissance, alliances sectorielles pour les compétences, partenariats stratégiques dans le domaine de l'éducation (comme partenaire uniquement) | OUI• | OUI• | OUI• | OUI• | OUI• | OUI• | OUI• |

* Les établissements russes ne peuvent participer qu'en tant que partenaires dans des projets de renforcement des capacités uniquement à vocation régionale. Veuillez vérifier l'éligibilité des établissements russes dans chaque appel à propositions annuel.

• Les projets impliquant des partenaires de la région 8 (Amérique latine) doivent avoir au moins deux Pays Partenaires éligibles de cette région dans le projet.

• Participation possible mais uniquement si une valeur ajoutée essentielle est apportée par l'établissement du pays partenaire. Si cette condition n'est pas remplie, le projet ne sera pas pris en compte dans la sélection.

# Participez en tant qu'individu:

## bourses destinées à des individus de Pays Partenaires

# Possibilités de bourse en faveur des individus

**Des bourses et subventions sont disponibles pour:**

## Étudiants

**Voulez-vous suivre un programme complet de master?**

- Vous pouvez introduire une demande de bourse pour suivre l'un des masters conjoints Erasmus Mundus sélectionnés dans le cadre du programme Erasmus+, proposés par un consortium d'EES européens et (éventuellement) non européens. Vous étudierez dans au moins deux des établissements participants et obtiendrez un diplôme conjoint ou double/multiple à l'issue de vos études.

Les bourses financées par l'UE couvrent les coûts de participation, frais de voyage, indemnité de séjour et assurance. Voir page 11 pour plus de détails concernant les montants des bourses.

**Comment soumettre une candidature**

Une liste complète des cours de master est disponible à l'adresse suivante:
http://europa.eu/!RN87Kc
Soumettez directement une demande auprès du consortium proposant ce programme de master. Il sélectionne par appel à candidatures les personnes qui se verront attribuer une bourse. Cette procédure de sélection est ouverte aux candidats du monde entier. La plupart des consortiums entament leur procédure de candidature au cours du quatrième trimestre de l'année civile pour des programmes débutant l' année universitaire suivante.

**Voulez-vous entreprendre des études de courte durée en Europe qui, à votre retour, seront prises en compte pour l'obtention de votre diplôme?**

- Votre propre EES peut avoir signé des accords de coopération avec des EES européens dans le cadre d'Erasmus+. Dans ce cas, vous pouvez introduire une demande de bourse pour une période d'étude d'au moins 3 mois (ou un trimestre universitaire) et jusqu'à 12 mois, afin d'effectuer une partie de vos études (au niveau de la licence, du master ou du doctorat) dans un établissement partenaire. Vous signerez un contrat pédagogique individuel définissant vos études, vos droits et vos responsabilités. Vos activités universitaires dans l'établissement d'accueil seront pleinement reconnues et compteront dans l'obtention de votre diplôme, une fois que

vous serez de retour dans votre établissement d'origine. Des bourses pourront également être accordées pour des stages à partir de 2018.

- Les bourses financées par l'UE contribuent à couvrir l'augmentation des coûts engendrée par la période de mobilité à l'étranger, ainsi que les frais de voyage en Europe et de séjour pendant la période d'études passée à l'étranger. Voir page 11 pour plus de détails concernant les montants des bourses.

**Comment soumettre une candidature**

Pour de plus amples informations, veuillez contacter le bureau des relations internationales de votre établissement.

## Personnel de l'enseignement supérieur

- Votre propre établissement d'enseignement supérieur peut avoir signé des accords de coopération avec des partenaires européens dans le cadre d'Erasmus+. Dans ce cas, vous pouvez introduire une demande de bourse pour passer une période de 5 jours à 2 mois dans cet établissement partenaire, pour dispenser un enseignement ou une formation, ou pour suivre une formation à des fins de perfectionnement professionnel. Une activité pédagogique doit comporter un minimum de 8 heures d'enseignement par semaine (ou des durées de séjour plus courtes). Une période de séjour à l'étranger peut également combiner des activités pédagogiques et de formation.

**Comment soumettre une candidature**

Pour de plus amples informations, contactez le bureau des relations internationales de votre établissement.

- Les universitaires peuvent également introduire une candidature à titre de conférenciers invités pour chacun des masters conjoints Erasmus Mundus existants.

**Comment soumettre une candidature**

Soumettez directement une demande auprès du consortium proposant ce programme conjoint. Il sélectionne par appel à candidatures les personnes qui se verront attribuer une bourse. Cette procédure de sélection est ouverte aux universitaires du monde entier.
http://europa.eu/!RN87Kc

# Liens utiles pour de plus amples informations

**Informations générales Erasmus+**
http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/index_fr.htm

**Guide du programme Erasmus+**
http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/documents/erasmus-plus-programme-guide_fr.pdf

**Opportunités de financement Erasmus+ pour les établissements**
http://eacea.ec.europa.eu/erasmus-plus/funding_en

**Opportunités de financement Erasmus+ pour les étudiants**
http://ec.europa.eu/education/opportunities/higher-education/study-mobility_fr.htm

**Brochure Erasmus+ pour les individus en anglais, français, espagnol, portugais, russe, arabe et chinois**
http://bookshop.europa.eu/fr/venez-tudier-ou-enseigner-en-europe-pbNC0313339/

**Brochure Erasmus+ pour les établissements en anglais, français, espagnol, portugais, russe, arabe et chinois**
http://bookshop.europa.eu/fr/collaborer-avec-des-tablissements-d-enseignement-sup-rieur-europ-ens-pbNC0213245/

**Guide en ligne relatif à la dimension internationale d'Erasmus+**
https://eacea.ec.europa.eu/erasmus-plus/introduction-international-dimension-erasmus-plus_en

**Vous trouverez des informations concernant tous les projets Erasmus+ sur la plateforme des résultats des projets Erasmus+:**
http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/projects

**Bureaux nationaux Erasmus+ (NEO) dans les Pays Partenaires**
Les bureaux nationaux Erasmus+ sont chargés de la gestion locale de la dimension internationale des aspects du programme Erasmus+ liés à l'enseignement supérieur dans 27 Pays Partenaires extérieurs à l'Union européenne situés dans le sud de la Méditerranée, les Balkans occidentaux, l'Europe orientale, la Fédération de Russie et l'Asie centrale. Veuillez consulter la liste des bureaux nationaux Erasmus+ à l'adresse suivante:
https://eacea.ec.europa.eu/erasmus-plus/contacts/national-erasmus-plus-offices_en

**Points de contact internationaux des agences nationales des Pays Programme**
Au sein des agences nationales, des points de contact internationaux ont été établis pour fournir aux Pays Programme des informations sur la dimension internationale des aspects du programme Erasmus+ liés à l'enseignement supérieur. Veuillez consulter la liste des points de contact internationaux à l'adresse suivante:
https://eacea.ec.europa.eu/erasmus-plus/contacts/international-erasmus-plus-contact-points_en

**Délégations de l'Union européenne dans le monde**
http://www.eeas.europa.eu/delegations/index_en.htm

**Association des étudiants et anciens étudiants du Programme Erasmus Mundus (EMA)**
Les membres individuels et les représentants régionaux/nationaux de l'Association des étudiants et anciens étudiants du programme Erasmus Mundus peuvent vous communiquer de nombreux renseignements concernant les possibilités d'études et leurs expériences en Europe.
www.em-a.eu

**Association des étudiants et anciens étudiants Erasmus (ESAA)**
L'ESAA peut vous fournir des informations et des conseils pratiques sur les expériences et opportunités d'études internationales.
www.esaa-eu.org/about

**Actions Marie Skłodowska-Curie**
http://ec.europa.eu/research/mariecurieactions/

**Facebook Actions Marie Skłodowska-Curie**
https://www.facebook.com/Marie.Curie.Actions

**Facebook Erasmus+**
https://www.facebook.com/EUErasmusPlusProgramme

**Twitter Erasmus+**
#EUErasmusPlus

# Comment obtenir des publications de l'Union européenne

**Publications gratuites:**

- un exemplaire:
  par l'intermédiaire du site EU Bookshop (http://bookshop.europa.eu);
- plus d'un exemplaire ou des affiches et des cartes:
  par l'intermédiaire des représentations de l'Union européenne (http://ec.europa.eu/represent_fr.htm); par l'intermédiaire des délégations présentes dans les pays tiers (http://eeas.europa.eu/delegations/index_en.htm); en contactant le service Europe Direct (http://europa.eu/europedirect/index_fr.htm) ou en appelant le 00 800 6 7 8 9 10 11 (numéro gratuit dans l'ensemble de l'UE) (*).

  **(*) Les informations sont fournies à titre gracieux et les appels sont généralement gratuits (sauf auprès de certains opérateurs ou depuis certains hôtels ou certaines cabines téléphoniques).**

**Publications gratuites:**

- par l'intermédiaire du site EU Bookshop (http://bookshop.europa.eu);

**Le programme Erasmus+**

Collaborer avec des établissements d'enseignement supérieur européens

Venez étudier ou enseigner en Europe

Office des publications